

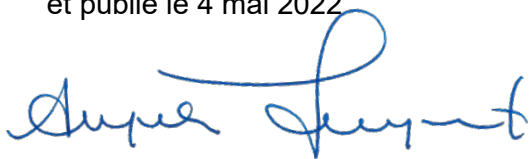
**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2022-1180  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 mars 2022, le conseil a adopté le **règlement N° 2022-1180** modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- modifier la grille des spécifications de la zone « 2045 » située dans le secteur de l'avenue Larivière afin d'y autoriser les usages « 552 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles, de pneus, de batteries et d'accessoires », « 6353 – Service de location d'automobiles » et « 641 – Service de réparations d'automobiles » comme usages spécifiquement permis, ainsi que d'exclure spécifiquement de cette zone l'usage « 6413 – Service de débosselage et de peinture d'automobiles » des usages autorisés dans cette zone;
- modifier la grille des spécifications de la zone « 3075 » située dans le secteur d'Évain afin d'y autoriser les usages « Habitation de faible densité (H-1) », avec un minimum de 2 logements par bâtiment.

Le règlement N° 2022-1180 est entré en vigueur le 23 avril 2022 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022  
et publié le 4 mai 2022



Angèle Tousignant, greffière